Aven tour



3 jours I 2 nuits
du 07 au 09 Juin 2027

Les Châteaux de la Loire

Le manoir du Clos Lucé - Amboise - Chambord - Chenonceau - Villandry



Jour 1 : Lundi 07 juin

ILLE ET VILAINE - LE CLOS LUCE - AMBOISE

- **Départ de votre domicile (Ille et Vilaine).** Route en autocar vers Le Mans. Arrêt détente sur l'autoroute. Continuation vers le nord de Tours et **Amboise.**

- Arrivée au Clos Lucé, Manoir de Léonard de Vinci pour le déjeuner.

Exemple de menu
Apéritif
Flan vert aux herbes du courtil
Poularde confite au bon vin d'Amboise et purée de carottes à la girofle
Poire à l'orange amère et vanille des îles
¼ de vin, café

- Suivie d'**une visite guidée** de la dernière demeure de Léonard. Construit au milieu du XVe siècle, le Clos Lucé, magnifique manoir fut acheté par Charles VIII pour son épouse, Anne de Bretagne. Plus tard, François Ier proposa à Léonard de Vinci de s'y installer pour y vivre et poursuivre son travail : un présent à la hauteur des faveurs et de l'amitié d'un roi. Le grand artiste de la Renaissance y passa les trois dernières années de sa vie. Au cours de votre visite vous plongerez au cœur des découvertes d'un génie : inventions militaires, maritimes, hydrauliques et aéronautiques : les recherches scientifiques et techniques d'un visionnaire. Petite flânerie dans le "Parc Leonardo da Vinci" : de nouvelles maquettes sont mises en scène, mais cette fois ci réalisées grandeur nature ! Des machines et immenses toiles suspendues y sont exposées.

- **Découvrez Amboise :** Embarquez au cœur du centre historique d'Amboise pour un voyage de découvertes sur les traces de la Renaissance et de Léonard de Vinci. Réputée pour son majestueux et incontournable château, Amboise domine la Loire d'une vue saisissante.

- Accueil et installation à l'hôtel** pour 3 nuits. Dîner et logement à l'hôtel.







Jour 2 : Mardi 08 juin

CHAMBORD : JOURNÉE AU CHATEAU

- Petit-déjeuner à hôtel.
- **Vers 09h15 :** Arrivée au **château de Chambord.**
- **Circuit guidée en autocar :** Avec un guide nature, entrez au cœur de la réserve habituellement fermée au public. Sillonnez le parc pour y observer la richesse des paysages et se laisse conter l'histoire de ses milieux naturels et de ceux qui les façonnent. Découvrez les savoir-faire autour de la sylviculture, l'élevage, le maraîchage, la vigne ou encore la faune sauvage qui ont permis à Chambord de renouer avec sa vocation agricole et nourricière. Les différentes étapes de transformation des matières brutes jusqu'à l'obtention des produits finis 100% Chambord sont abordées.
- **Assistez ensuite au spectacle équestre :** Dans les anciennes écuries, un spectacle artistique avec cavaliers costumés retrace les grandes étapes de l'histoire du château. Scènes de voltige, de joutes et autres performances équestres se succèdent dans ce spectacle captivant et drôle imaginé par Mario Luraschi, le célèbre cascadeur et dresseur équestre.
- **Déjeuner au château :** *service au comptoir*

Exemple de menu
Terrine de campagne, assortiment de salades
Aiguillettes de poulet à la normande,
écrasé de pomme de terre au romarin
Bavarois au chocolat noir et lait, crème anglaise
1/4 de vin de Chambord, café ou thé, eau minérale

- **Visite guidée du château :** Abordez l'histoire singulière du château au XVIe siècle et les éléments emblématiques de son architecture. Suivi d'un temps libre dans les jardins.
- **Vers 17 h 30 :** Reprise de l'autocar et route vers l'hôtel.
- Dîner et nuit.







Jour 3 : Mercredi 09 juin

CHENONCEAU - VILLANDRY

- Petit-déjeuner à hôtel.
- **Visite guidée du château de Chenonceau :** De son architecture Renaissance, à ses jardins à la française en passant par ses somptueuses cuisines ou encore sa galerie qui enjambe le Cher, le Château de Chenonceau est sans aucun doute l'incontournable du Val de Loire. Une visite qui vous fera traverser les époques, de la construction du château jusqu'à aujourd'hui. Son architecture, les femmes qui ont marqué son histoire, ses anecdotes… "Le Château des Dames" n'aura plus de secrets pour vous !
- Reprise de l'autocar direction de **Villandry.**
- Déjeuner au restaurant.
- **Visite guidée du Château de Villandry et ses jardins :** Les intérieurs de ce château de la Renaissance ont été entièrement réaménagés par le comte Michel-Ange de Castellane. Salon, salle à manger, cuisine, chambres, bibliothèque,… Découvrez au fil de votre visite, un témoignage de l'art de vivre à la française au XVIIIe siècle. Au cœur du Val de Loire, Villandry est particulièrement célèbre pour ses jardins. En toute saison, parcourez un ensemble exceptionnel de jardins de style Renaissance, internationalement reconnu, qui enserre le château comme dans un écrin.
- **En fin d'après-midi :** Reprise de l'autocar pour route du retour. Arrivée à votre domicile **en soirée.**







Conditions 2027

PRIX PAR PERSONNE :
740 € (hors assurance)

Ce prix comprend :
La prise en charge à votre domicile - Le transport en autocar de grand tourisme – l'hébergement en hôtel** pour 2 nuits en chambre double avec bain ou douche et wc – les repas du déjeuner du 1er jour au déjeuner du 3ème jour (1/4 de vin + café le midi) - les excursions et visites mentionnées au programme.

Ne comprend pas :
Le supplément chambre individuelle : + 110 € /pers (nombre limité) – Les assurances assistance rapatriement annulation : +45€ - les pourboires du conducteur

Formalités : Carte d'identité en cours de validité obligatoire.

AVEN TOUR - 265, rue de Châteaugiron - 35000 RENNES
Tél : 02.99.30.22.94 – e-mail : groupes@aven-tour.com - IM 035950002
site internet www.aven-tour.com
Suivez-nous sur Facebook : Aven Tour Rennes

APST
Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et Groupama Rhône Alpes Auvergne, Agrément N°4060477 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : GALAXY SA

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

GALAXY SA est un contrat d'assurance groupe dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.

Qu'est-ce qui est assuré ?

Formule « Multirisque »

ANNULATION DE VOYAGE
Jusqu'à 16 000 € par personneet40 000 € par évènement

VOL MANQUE
Jusqu'à 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec

BAGAGES
Jusqu'à 2 000 € par personne et 10 000 € par évènement

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE
Jusqu'à 7 500 € par personne et 70 000 € par évènement

RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE
Jusqu'à 1 000 000 € par événement

RETOUR IMPOSSIBLE
Jusqu'à 10% du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)

ASSISTANCE RAPATRIEMENT
Transport / rapatriement
Frais de prolongation de séjour
Frais médicaux à l'étranger jusqu'à 150 000 €
Rapatriement du corps
Retour anticipé
Assistance juridique
Frais de recherche et de secours jusqu'à 7 500 €

Option « Garantie des prix »
En extension à la formule « Multirisque »
Jusqu'à 8% du prix du voyage TTC et avec un maximum de 200 € par personne et 4 000 € par contrat

Option « Protection Sanitaire » en casd'épidémie

ANNULATION PROTECTION SANITAIRE

ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE

Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- **Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,**
- **Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les attentats, sauf stipulation contraire à la garantie,**
- **Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,**
- **La pollution, les catastrophes naturelles sauf stipulation contraire à la garantie,**
- **Les épidémies et pandémies, sauf stipulation contraire à la garantie,**
- **Les frais médicaux dans le pays de domicile.**

Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- **Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,**
- **La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,**
- **Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,**
- **Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.**

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- **Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation.**
- **Sur un même contrat, tous les Assurés doivent avoir souscrit la même formule.**
- **L'option « Garantie des prix » doit être souscrite simultanément à la formule « Multirisque ».**
- **L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume Uni, en Suisse, Norvège, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.**

Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, **à l'exception des pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, ou subissant des mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre circulation des personnes et des biens (quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, etc.) ou désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité**.

Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

-En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.

Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage », « Informations voyage » et « Garantie des prix » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de trente jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
Les garanties « Annulation de voyage » et « Informations voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
La « Garantie des prix » expire 20 jours avant le jour de votre départ en voyage.
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.

Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.